

DOSSIER A RENDRE IMPERATIVEMENT AVANT LE 17/09/18

SITUATION DU DEMANDEUR

Le demandeur de la bourse est "la ou les personnes qui assument la charge effective et permanente de l'élève au sens de la législation sur les prestations familiales", c'est la notion de ménage (personnes vivant ensemble sous le même toit) qui est considérée .

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE

1 RIB (relevé d'identité bancaire)

Photocopie complète de l'avis d'imposition 2017 (sur les revenus de 2016)

Photocopie de l'attestation des prestations de la CAF

Situations particulières	Pièces à fournir
Si vous êtes divorcé (e)	Photocopie du jugement de divorce ou de l'ordonnance de non- conciliation précisant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et à la pension alimentaire versée.
Si vous vivez en concubinage reconnu ou si vous êtes pacsés	Photocopie de l'avis d'imposition sur le revenu de chacun des parents
Si vous vivez seul(e) avec votre (vos) enfant(s)	Déclaration sur l'honneur indiquant la situation de la famille
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	Photocopie du jugement de tutelle
En cas de résidence alternée de l'élève	Revenus du demandeur de la bourse ou revenus de son ménage recomposé.
Si votre situation a changé depuis le 1er janvier 2017 (chômage, reprise d'activité,décès, maladie)	Photocopie complète de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017 ou l'avis de décision de pôle emploi précisant le montant journalier des indemnités et le dernier avis de paiement ou photocopie des trois derniers bulletins de salaire qui suivent la reprise d'activité ou montant de la pension de réversion.